

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 novembre 2011**

**2011 DASES 493G** : Participation et convention avec l'association Aurore ( 15e) pour son action de distribution de repas assis et chauds en juillet et en août à des personnes et familles démunies à Paris dans le cadre d'un renforcement estival de l'aide alimentaire en 2011.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose de signer une convention annuelle avec l'association Aurore fixant à 143 000 € la participation du Département de Paris au budget de son action de distribution de repas chauds et assis en juillet et en août aux personnes et aux familles démunies à Paris dans le cadre du plan de renforcement estival de l'aide alimentaire en 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer la convention ci-jointe avec l'association Aurore (D 00606 et n° SIMPA 2541), dont le siège social est situé 1-3 rue Emmanuel Chauvière 75015 Paris, fixant à 143 000 € la participation du Département de Paris au budget de son action de distribution de repas chauds le midi et le soir aux personnes et aux familles démunies à Paris dans le cadre du plan de renforcement estival de l'aide alimentaire en juillet et août 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.